



MUNICIPALITE DE COURTELARY

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE DU LUNDI 18 JUIN 2018 A 20.00 HEURES A LA SALLE COMMUNALE

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 04 décembre 2017.

2. Approuver les comptes municipaux 2017.

Les comptes municipaux de l'exercice 2017 bouclent avec un résultat positif de CHF 12'758.96, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 222'420.00. Pour un total des charges de CHF 7'057'419.82 et des revenus de CHF 7'070'178.78. Par rapport au budget, une augmentation des charges nettes de CHF 66'233.86 sous le chapitre des transports et télécommunications a largement été compensée par des diminutions de charges nettes de CHF 10'928.75 sous le chapitre relatif à l'administration générale, de CHF 47'548.70 sous le chapitre de l'ordre, sécurité public et défense, de CHF 48'056.57 sous le chapitre de la formation, de CHF 8'861.20 sous le chapitre de la culture, sports et loisirs, de CHF 5'979.20 sous le chapitre de la santé, de CHF 2'698.80 sous le chapitre de la sécurité sociale, de CHF 48'212.50 sous le chapitre de de l'environnement et aménagement du territoire et une augmentation des revenus de CHF 10'392.80 sous le chapitre de l'économie publique et de CHF 118'734.30 sous les finances et impôts. La diminution des charges par rapport au budget est donc de CHF 235'178.96.

Le Conseil municipal à l'unanimité vous recommande l'approbation des comptes 2017.

3. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 70'000.00 pour l'augmentation du personnel administratif de la municipalité, essentiellement lié à la reprise de la crèche Les Moussaillons au niveau communal et la réorganisation des tâches administratives.

La reprise de la gestion de la crèche Les Moussaillons, des tâches de plus en plus complexes, des exigences cantonales en constante augmentation, le départ à la retraite pour fin 2018 d'une collaboratrice de longue date ainsi que le projet de fusion Avenir-Vallon, ont incités le Conseil municipal à revoir l'organisation administrative de la commune. Il en résulte qu'afin de garantir une même qualité de prestations envers nos citoyens, une augmentation du personnel est nécessaire et indispensable. Ce besoin est essentiellement lié à la reprise de la crèche, dont les revenus couvriront une partie de cette charge.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 70'000.- pour l'augmentation du personnel administratif.

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 460'000.00 pour la reprise de la gestion et du personnel de la crèche Les Moussaillons de Courtelary au niveau communal.

Le nombre de places dans les crèches est du plus en plus restreint et la demande toujours plus grande. La crèche est un service important que la municipalité veut continuer à pouvoir offrir aux habitants de Courtelary surtout qu'elle constitue une des principales motivations pour s'y établir. Plus qu'un lieu d'accueil, la municipalité propose de donner aux parents le choix d'exercer une activité professionnelle s'ils le désirent. La direction de la crèche Les Moussaillons cessera son activité au mois de septembre 2018 et la municipalité propose d'en reprendre la gestion administrative ainsi que le personnel en charge de la gestion pédagogique. Le crédit d'engagement de CHF 460'000.- est compensé à hauteur de CHF 438'000.00 par les contributions des parents. Le reste, à savoir CHF 22'000.00, est supporté par la municipalité. Il faut savoir que la municipalité contribue déjà à l'équilibre financier de la crèche et ce depuis plusieurs années (2016 : CHF 25'000.00, 2017 : CHF 25'000.00 et 2018 : CHF 30'000.00). Les tâches administratives effectuées actuellement par les deux directrices sur le départ doivent être compensées par une augmentation du personnel communal qui est intégrée au point 3 ci-dessus. Cette charge a été également prise en compte dans ce budget. Nous avons tout à gagner de garder cette structure ouverte et d'en assurer la pérennité grâce à la reprise de celle-ci par la municipalité de Courtelary.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 460'000.- pour la reprise de la gestion et du personnel de la crèche Les Moussaillons de Courtelary au niveau communal.

5. Discuter et approuver le Règlement d'Organisation de la crèche municipale.

Ce règlement a été élaboré sur la base du règlement actuel de la crèche des Moussaillons et d'autres crèches municipales. Il a été revu et validé par la direction pédagogique et administrative actuellement en fonction.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le Règlement d'Organisation de la crèche municipale.

6. Discuter et approuver le Règlement sur le statut du personnel et les traitements (version 2018)

La modification principale et la plus importante provient du fait de l'intégration du personnel de la crèche au sein des employés communaux. Toutes les autres adaptations consistent en des mises à jour d'un règlement datant de 1998 et qui a été revu selon le modèle mis à disposition par le canton de Berne.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le Règlement sur le statut du personnel et les traitements (version 2018).

7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 385'000.00 pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert (part d'environ CHF 64'200.00 à charge de la municipalité de Courtelary)

L'école des Prés-de-Cortébert est une école de montagne, elle se situe au centre de 27 exploitations. Depuis sa construction en 1982 l'école des Prés-de-Cortébert n'a jamais été rénovée. Il y a actuellement 5 enfants de Courtelary qui suivent leur scolarité dans ce bâtiment. Avec le temps ce bâtiment a grandement besoin d'une rénovation, il est

nécessaire de maintenir cette école en bon état, c'est dans ce but qu'un comité a été créé et a analysé les travaux à effectuer. Le montant total des rénovations se monte à CHF 385'000.-, la part qui incombe à Courtelary se monte à environ CHF 64'200.00 et cet investissement sera amorti sur une période de 25 ans, soit des coûts d'environ CHF 3'000.00 par année pour notre municipalité. La répartition des frais se calcule à raison de 50% d'après le nombre d'exploitations et 50% par rapport au nombre d'enfants ayant fréquentés l'école durant l'année.

Le conseil municipal à l'unanimité vous recommande d'approuver le crédit d'engagement de CHF 385'000.- pour la rénovation du bâtiment de l'école des Prés-de-Cortébert.

8. Messages des autorités :

- Informations du maire

9. Divers

Nous osons croire que ces brèves informations vous auront permis une bonne approche des points à traiter lors de l'assemblée municipale du **lundi 18 juin 2018 à 20.00 heures à la salle communale** à laquelle nous vous invitons tous à participer.

Avec nos sincères salutations.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE COURTELARY